

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 février 2005  
(convocation du 14 février 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Février Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELLIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. BRACQ Mireille à Mme. RAFFARD Florence  
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie  
Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (à cptre de 10 h 15)  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. CHAUSSET Gérard à Mme. CURVALE Laure  
M. FELTESSE Vincent à M. ROUSSET Alain  
Mme. LACUEY Conchita à Mme. CARTRON Françoise  
M. MERCIER Michel à M. HOUDEBERT Henri  
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. ANZIANI Alain à Mme. DE FRANCOIS Béatrice  
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel  
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique  
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien  
M. CANIVENC René à M. GELLE Thierry  
M. CANOVAS Bruno à M. DUCASSOU Dominique

M. CAZENAVE Charles à M. JUNCA Bernard  
M. CHAZEAU Jean à Mme. ISTE Michèle  
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max  
M. COUTURIER Jean-Louis à M. PIERRE Maurice  
M. DELAUX Stéphan à M. BOBET Patrick  
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. DUTIL Silvère  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques  
M. JAULT Daniel à Mme. DELAUNAY Michèle  
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime (à cptre de 10 h 30)  
M. LOTHaire Pierre à M. REBIERE André  
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques  
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. DESSERTINE Laurence  
M. PONS Henri à M. SEUROT Bernard  
M. QUERON Robert à M. SOUBIRAN Claude

### **ABSENTS :**

M. DAVID Alain, M. TOUZEAU Jean, Mme. FAORO Michèle, M. GRANET Michel, Mme. LIMOUZIN Michèle, M. MONCASSIN Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**EYSINES - ZAC MERMOZ - Secteur A "La Plaine Centrale" - Vente d'un terrain  
de  
□ 8 044 m<sup>2</sup> environ à la SCI LUCDAMAR - DÉCISIONS - AUTORISATION**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a été saisie par la SCI LUCDAMAR dont le siège social est à EYSINES, 17 Allée des Pins, qui désire acquérir un terrain d'environ 8 044 m<sup>2</sup>, situé dans le Secteur A de la ZAC MERMOZ.

La SCI LUCDAMAR, Société Civile Immobilière familiale, vient d'être créée dans le but d'implanter un bâtiment regroupant un ensemble de bureaux et d'entrepôts afin d'accueillir diverses petites entreprises à la recherche de locaux.

Ce projet a reçu l'avis favorable de Monsieur le Maire d'EYSINES.

La vente de ce terrain s'effectue sur la base du bilan financier de l'opération, soit 28,97 € HT le m<sup>2</sup>, soit pour la surface considérée la somme de 233 034,68 € HT.

Conformément à la loi du 8 février 1995, les Services Fiscaux ont été consultés sur cette vente (*Communiqué n°2004-162 V2858 en date du 14 octobre 2 004*).

Afin de concrétiser son engagement d'acquérir ce terrain, la SCI LUCDAMAR a signé une promesse unilatérale d'achat le 30 AVRIL 2004.

Étant ici précisé que la vente porte, d'une part, sur un terrain d'une surface approximative de 7 044 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée AY 302 et, d'autre part, sur une parcelle située en mitoyenneté du Secteur A de la ZAC MERMOZ d'environ 1 000 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles cadastrées AY 229 et AY 216.

Il est à noter que, sur toute la longueur des parcelles AY 229 et AY 216, et sur une largeur de 4 mètres, une servitude est à prévoir portant sur le réseau d'assainissement et l'écoulement des eaux pluviales.

Un avenant en ce sens a d'ailleurs été signé par la SCI LUCDAMAR le 15 octobre 2004.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

**DÉCIDER :**

- De céder à la SCI LUCDAMAR, ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération, un terrain d'une superficie d'environ 7 044 m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle cadastrée AY 302, situé dans le Secteur A « *La Plaine Centrale* » de la ZAC MERMOZ à EYSINES, d'une part, et un terrain d'une superficie d'environ 1 000 m<sup>2</sup>, à détacher des parcelles cadastrées AY 229 et AY 216, situé en mitoyenneté du Secteur A de la ZAC MERMOZ à EYSINES, pour la somme de 233 034,68 € HT pour la surface considérée, plus la TVA au taux en vigueur à la date de la signature de l'acte authentique.
- Que les acomptes perçus sur le montant de la vente seront inscrits au budget des exercices concernés, au fur et à mesure de leur perception.

**AUTORISER MONSIEUR LE PRÉSIDENT :**

- A signer l'acte authentique de vente et toutes conventions de servitudes s'y rapportant éventuellement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. DOUGADOS ne participe pas au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 février 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
15 MARS 2005**

M. JEAN-CHARLES BRON

